

Agrivalor®: utilisation standard

En collaboration avec l'entreprise Netkom IT Services GmbH, Agriexpert a mis au point le logiciel Agrivalor® pour calculer la valeur de rendement agricole selon le guide ad hoc du 31 janvier 2018 édité par l'Office fédéral de l'agriculture. Si vous désirez utiliser ce logiciel, vous trouverez ci-dessous un descriptif de notre produit ainsi que la marche à suivre pour le commander.

Fonctions dans le cadre d'une utilisation standard du logiciel Agrivalor®

Conçu comme une application web, le logiciel Agrivalor® comprend les fonctions suivantes:

- Calcul de la valeur de rendement agricole des entreprises et des immeubles agricoles conformément au guide ad hoc du 31 janvier 2018. Les chapitres 11 « Exploitations d'estivage » (programmation d'un module déjà planifiée) et 9 « Exploitations horticoles » (programmation pas encore planifiée) constituent des exceptions.
- Calcul de la charge maximale pour les entreprises et les immeubles agricoles conformément à l'art. 73 de la Loi sur le droit foncier rural
- Calcul du fermage pour les immeubles et les entreprises agricoles selon les principes établis dans l'Ordonnance concernant le calcul des fermages agricoles du 11 février 1987 avec modifications du 31 janvier 2018
- Mise à disposition de cinq rapports de base différents en tant que fichier PDF:
 - Résultat de l'estimation: valeur de rendement et charge maximale par immeuble
 - Résumé : valeurs locatives et valeurs de rendement par élément saisi.
 - Résultat détaillé: présentation détaillée du calcul de la valeur de rendement agricole de l'immeuble ou de l'entreprise
 - Calcul du fermage pour les immeubles agricoles
 - Calcul du fermage pour les entreprises agricoles
- Apposition du logo du preneur de licence sur les rapports
- Possibilité de saisir des commentaires sur les immeubles et les bâtiments dans un masque prévu à cet effet
- Actualisation automatique des résultats intermédiaires obtenus après la première sauvegarde de chaque élément lorsque l'utilisateur procède à une modification dans le masque de saisie
- Possibilité de saisir un nombre illimité d'immeubles et de bâtiments lors d'une estimation
- Mise à disposition d'un formulaire d'enregistrement papier
- Possibilité d'enregistrer les données directement dans le logiciel depuis l'exploitation, pour autant que le réseau de téléphonie mobile soit disponible.
- Établissement d'un pronostic UMOS sur la base des données enregistrées
- Calcul pour les entreprises avec des immeubles détenus à parts diverses par plusieurs propriétaires.
- Possibilité de modifier une estimation au cours des six mois suivant son établissement. Le nombre de variantes définitives est limité à trois.

1.1 Utilisation

Agriexpert vous laisse utiliser le logiciel Agrivalor® au sein de votre entreprise ou unité. Le preneur de licence n'a pas le droit de mettre le logiciel à disposition d'une autre entreprise ou d'un autre utilisateur.

1.2 Offres pour une utilisation standard du logiciel Agrivalor®

Nous vous proposons les offres suivantes (les montants indiqués s'entendent hors TVA):

1. Paiement à l'unité, par estimation, payable à l'avance par carte de crédit, acceptation en ligne du contrat
Activation préalable du compte, demande possible à partir d'avril sur www.agrivalor.ch CHF 150.--
2. Licence annuelle, contrat écrit de licence au préalable, jusqu'à 150 estimations par année CHF 900.--
Licence dépendant de l'utilisation, par estimation CHF 28.--
3. Autres offres pour les grands clients sur demande

1.3 Marche à suivre pour commander le logiciel Agrivalor®

- Remplissez la demande de licence à l'écran, puis envoyez-la par message électronique à info@agriexpert.ch
- Agriexpert vous envoie un contrat de licence
- Signez le contrat de licence, puis renvoyez-le à Agriexpert
- Après réception du contrat (et du paiement de la licence annuelle), Agriexpert vous donne accès au logiciel Agrivalor® le plus tôt possible
- Les droits de licence dépendant de l'utilisation sont facturés de manière périodique

En cas de question, veuillez composer le 056 462 51 11. N'hésitez pas à nous appeler. Nous sommes là pour vous aider!

* * * * *

Brugg, le 12 mars 2019 | km | Feuille d'information Agrivalor (procédure pour la licence)-d.docx